



St Etienne du Grès, le 01 NOVEMBRE 2024

MAIRIE DE SAINT-ETIENNE DU GRES
13103 SAINT-ETIENNE DU GRES

Monsieur le Maire,

Je soussigné, Bruno Diaz, gérant du magasin PALLAS CUIR, spécialiste vêtements cuir, maroquinerie et chaussures situé au Carrefour de Laurade.

Conformément à la loi sur la fermeture obligatoire hebdomadaire, nous n'ouvrons pas le dimanche. Cependant, à l'occasion des fêtes de Noël et de la période des soldes et surtout après avoir consulté mes employés qui m'ont donné leur accord, je voudrais ouvrir exceptionnellement mon magasin en 2025 pour les dimanches suivants :

05.01.2025
12.01.2025
19.01.2025
26.01.2025
02.02.2025
09.02.2025
23.11.2025
30.11.2025
07.12.2025
14.12.2025
21.12.2025

Je me permets ainsi de vous envoyer le présent courrier afin de vous demander une dérogation ponctuelle d'ouverture pour les jours cités précédemment.

Vous remerciant par avance pour votre obligeance, je vous prie de croire, Monsieur, à sentiments respectueux et dévoués.

Le gérant, Bruno DIAZ

SARL PALLAS CUIR
CARREFOUR DE LAURADE – 13103 SAINT ETIENNE DU GRES – France
TEL : 04.90.49.04.19 – FAX : 04.90.49.09.15 www.pallascuir.com
RCS 88 B 168 TARASCON SIRET 348 110 792 00010 APE 524C
N° INTRACOMMUNAUTAIRE FR 27348110792